

Edito du Maire

Après un mois de juillet bien humide et une forte chaleur en août, voici l'heure de la rentrée qui sonne!

Nos chères têtes blondes ont repris le chemin de l'école, leurs parents celui du travail et les retraités celui du jardin... La commune n'a pourtant pas eu une trêve estivale importante avec deux faits majeurs qui nous ont occupés durant cet été.

Tout d'abord la poursuite du projet de réalisation du lotissement sur le lieu-dit L'Epigneau. Le diagnostic archéologique s'est déroulé sur le site recherchant une occupation historique des lieux. Durant plusieurs jours les archéologues du Conseil départemental et la pelle mécanique de l'entreprise Poncin ont retourné des centaines de mètres carrés. Alors que le chantier touchait à sa fin, la découverte d'ossements a nécessité des investigations supplémentaires y compris la datation des restes humains. Dans cette attente, une grande partie des terrains peut néanmoins être exploitée pour que le projet devienne dans les prochains mois une réalité avec l'aménagement des premiers lots à bâtir ouverts à l'acquisition. Une consultation pour rechercher une entité pouvant financer les travaux est lancée avec un projet de concession et, la réponse est attendue pour la fin septembre afin de lancer la phase des travaux pour la voirie et les réseaux. Si tout s'enchaine bien, la commercialisation pourrait débuter en début d'année 2024.

Que s'est-il passé au pôle de sante N°1 ?

Le dimanche 6 août, j'ai reçu un appel téléphonique m'informant d'un incident sur le bâtiment. Etant à mille kilomètres d'Aiglemont, mes adjoints Jean-Philippe GUENARD et Yves MAUBANT se rendent sur place pour constater les dégâts et m'informent de la gravité de la situation, heureusement sans blessés, l'incident ayant eu lieu la nuit. La décision d'un retour express à Aiglemont est prise sans tarder. Mes adjoints avec les services d'urgence ont pris durant l'après midi toutes les mesures nécessaires pour sécuriser le bâtiment tandis que les professionnels de santé procédaient à la récupération des outils nécessaires pour l'exercice de leur métier.

Dés le lendemain matin, constatant que la toiture de la partie hébergeant la kinésithérapie s'est effondrée entrainant des dommages au faux plafonds des locaux voisins, une interdiction de pénétrer dans le bâtiment était prise. Les services préfectoraux et d'urgence saisis, j'ai diligenté une expertise afin d'évaluer les risques potentiels ultérieurs. Le bureau de contrôle a indiqué que seul la zone kiné était sinistrée et que le constat visuel ne laissait pas apparaître de doute sur le reste du bâtiment. Les opérations d'expertise ont donc pu démarrer dans la foulée afin de comprendre les causes et d'établir les responsabilités, ce qui au moment où j'écris cet édito, n'est pas encore totalement tranchées. Bref une accumulation d'eau dûe aux fortes précipitations de juillet a fait peser sur le toit de cette partie du bâtiment une charge importante et a provoqué son effondrement, endommageant une partie du matériel de soin.

Il fallait également retrouver des locaux pour pouvoir redémarrer l'activité des kinés et c'est dans l'espace de réunion de la salle d'arts martiaux que la solution semblait la plus rapide à mettre en œuvre car aucun bâtiment modulaire en location n'était disponible durant l'été où nombre d'entreprises ferment leurs portes pour les congés. Néanmoins certaines ont répondu avec célérité pour sécuriser ce qui devait l'être, et je les en remercie, car cela a permis aux autres professionnels de reprendre dès le lundi 14 leur métier. Dès le vendredi 18, les cellules de l'espace kiné étaient en place financées par avance par la commune et une grande partie du matériel réinstallé pour reprendre les soins.

Le dossier est maintenant entre les mains des experts et assurances qui décideront des suites à donner et nous autoriserons à entreprendre les travaux de réparation.

Les professionnels de santé ont repris leur activité et c'est cela l'essentiel car rappelons que le pôle de santé N°1 appartient à la commune d'Aiglemont et que l'investissement comme le solde des dépenses de fonctionnement est assumé par les seuls contribuables de la commune !

Votre Maire

Philippe DECOBERT

Lotissement l'Epigneau : le diagnostic archéologique est terminé

Comme dans tout projet d'urbanisation, la loi impose au promoteur, en l'occurrence la Commune, de faire effectuer des opérations de recherches sur l'ensemble du site en vue de préserver et d'inventorier les traces d'une utilisation ancienne des lieux. Ainsi du 16 au 24 août, les archéologues du Conseil Départemental à l'aide d'un engin de travaux public mis à disposition par l'entreprise Poncin TP, ont exploré de long en large les parcelles, creusant sur une trentaine de centimètres et vingt-cinq mètres de longueur de tranchées afin d'observer d'éventuels constructions ou restes d'une occupation antérieure.

Au final, les recherches n'ont pas été vaines avec la découverte sur les derniers jours de plusieurs tombes sommaires. Des investigations supplémentaires sont à conduire neutralisant pour l'instant une partie limitée des terrains. Que s'est-il passé à cet endroit et surtout quand les inhumations ont eu lieu ? Les archéologues reprendront leur travail dans les prochaines semaines afin de faire la lumière sur ce lieu de sépulture inconnu jusqu'alors.

Mais pour autant, le projet de lotissement ne connaitra pas trop de ralentissement dans les études préalables obligatoires. Si tout va bien, la municipalité va lancer une consultation afin de trouver une structure qui pourra porter l'aménagement de la zone avec ses réseaux et voies d'accès avant la fin de l'année. Ceci permettra ensuite un démarrage de la phase travaux précédant la commercialisation qui pourra débuter en début d'année 2024. Une trentaine de lots sont prévus sur les parcelles dont la commune a fait l'acquisition avant de les rétrocéder à l'aménageur choisi afin de porter financièrement l'opération.

Noir c'est noir!

Noir c'est noir, tel est le titre d'une chanson interprétée par Johnny Halliday dans sa discographie. Quel rapport avec Aiglemont ?

Depuis la mi-juillet, l'éclairage public s'est éteint de 23 heures à 5 heures avec la pose d'horloges dans les différents quartiers. Certes la décision d'installer ces horloges a été prise en conseil municipal le 11 mai dernier afin de tester la possibilité de réaliser des économies financières liées à l'explosion des coûts de l'électricité pour les collectivités traitées différemment des particuliers.

Pour un gain évalué à 7 000 euros annuellement, compte tenu du grand nombre d'éclairage à LED déjà en place, le dispositif permettra néanmoins de rendre utilisable l'éclairage à l'occasion des fêtes de fin d'année ou d'évènements particuliers dans la commune.

A l'instar de nombreuses communes qui ont également fait ce choix, il devient possible d'admirer la beauté de la voie lactée et les astres du ciel tout en préservant la vie nocturne des animaux.

Pour ou contre, la raison financière et surtout la préservation de notre planète s'impose à nous!

Les tarifs du restaurant scolaire à la hausse

Décidé à l'unanimité du conseil municipal, une augmentation du tarif des repas a été votée lors de la séance du 20 juin. Confronté à une hausse très significative des prix d'achat et des charges, notre traiteur en charge de la fourniture et livraison des repas au restaurant scolaire n'a d'autre solution que de répercuter sur son tarif les coûts dus à l'inflation que nous connaissons depuis quelques mois. Le repas augmente donc à compter du 4 septembre de 1,02 euros sachant que le coût total de la pause méridienne comporte également le temps d'accueil qui lui dépend du niveau de rémunération de la famille. Rappelons que même si les charges salariales augmentent également, la municipalité a décidé de maintenir le tarif horaire de l'accueil périscolaire sur toute l'année civile.

Le centre de loisirs de juillet a accueilli une quarantaine d'enfants

Avec un programme d'activités qui pouvait pourtant faire peur puisque qu'il s'intitulait « Forêt enchanté, sorcières et druides », la quarantaine d'enfants qui ont participé aux quatre semaines du centre de loisirs en sont repartis avec regret tant les captivantes histoires et la découverte de notre territoire les ont enchanté. Il faut dire que l'équipe d'animation a bien préparé le terrain des ateliers créatifs, des courses d'orientation et des jeux de pistes, des défis à relever, bref de quoi faire que la journée passe bien trop vite aux yeux des enfants. Aussi une suite a été préparée et se déroulera du 28 août au 1^{er} septembre afin de terminer ces deux longs mois de vacances et de reprendre des forces pour la rentrée scolaire.

La voie ferrée sécurisée

La végétation et le manque d'eau récurent depuis plusieurs années a fragilisé l'enracinement des arbres qui bordent la voie ferrée Charleville-Givet dans le quartier dit du Moulin. Un arbre provenant d'une parcelle appartenant à la commune est tombé provoquant une perturbation de la circulation ferroviaire. Il a donc été procédé à un nettoyage conséquent afin de mettre un coup d'arrêt à ce genre d'incident. L'entreprise aiglemontaise Val de Rutz a procédé en trois jours à l'abattage des arbres susceptibles de présenter un risque et a permis de redonner un peu de largeur à cette voie qui démarre du Moulin-Godart pour rejoindre le passage à niveau situé en bas de la rue de Saint-Quentin.

Le château d'eau protégé

Avec l'aménagement du lotissement Les Marliers et le petit parc crée autour du château d'eau historique de la commune, certains enfants ont trouvé un terrain de jeux idéal, escaladant le toit de l'édifice, ce qui présentait une certaine dangerosité. Ce réservoir est encore en usage et mis à disposition d'Ardenne Métropole dans le cadre de l'exploitation du réseau d'eau potable. Il a été décidé de poser une clôture autour de l'édifice afin de sécuriser les lieux et d'éviter ainsi un potentiel accident.

Rentrez vos containers

La patience est mère de toutes les vertus ou encore tout vient à point à qui sait attendre, je ne sais lequel de ces adages il faut retenir. Mais comme la pédagogie est l'art de répéter, une nouvelle fois je m'adresse aux concitoyens qui en dehors des jours de collecte des ordures ménagères ou du tri laissent sur le domaine public leur container à longueur de semaine. Quelle image cela donne ? Certainement ces indélicats s'en moquent mais pas moi. Aussi et avant de prendre des mesures drastiques telles que la verbalisation ou encore l'enlèvement pur et simple facturé, je vous invite à procéder au rangement sur ou dans votre propriété au plus tard le soir des jours de collecte. Espérons que ce message soit bien reçu par ceux à qui il s'adresse!

Des travaux rue de Saint-Quentin

Avec l'acquisition récente par la commune de parcelle située sur le haut de la rue de Saint-Quentin, trois nouvelles constructions pourront voir le jour. Mais avant cela, il nous faut créer des antennes pour le raccordement en eau et à l'assainissement. Ces travaux devaient débuter vers la seconde quinzaine d'octobre sous la conduite de la communauté d'agglomération en charge de l'exploitation desdits réseaux. D'un coût total estimé à 106 000 €, ces travaux seront réalisés par l'entreprise URANO, attributaire des marchés d'Ardenne Métropole. Une fois terminés, les travaux de construction des pavillons pourront bénéficier d'une vue privilégiée sur la vallée de la Meuse. Déjà deux des trois lots ont trouvé preneur, il reste un terrain disponible d'une contenance de 500 m². Pour tout renseignement, s'adresser en mairie.

Exprimez-vous sur les énergies renouvelables

La loi BORNE d'accélération des Énergies renouvelables comporte une demande adressée aux maires et à leurs conseils municipaux qui sont invités à déterminer :

- les énergies renouvelables que leur commune veut développer
- les zones nécessaires à ce développement

Ces propositions doivent faire l'objet d'une consultation de la population. A cet effet, un registre a été ouvert au secrétariat de mairie pour recueillir votre avis avant que le résultat ne soit envoyé au référent départemental.

Enquête sur la révision de la Charte du Parc Naturel

Dans le cadre de la révision de la Charte du Parc Naturel Régional des Ardennes - PNR, une enquête en ligne est ouverte afin de définir les orientations futures du Parc. La commune d'AIGLEMONT fait partie du périmètre d'étude. La charte d'un PNR étant un projet de territoire commun, l'enquête en ligne vise à recueillir les opinions et les aspirations de tous les habitants du territoire. Cette enquête est ouverte à tous, sans exception, car nous souhaitons que chacun puisse contribuer à façonner l'avenir du Parc.

Vous êtes invités à remplir cette enquête rapide et vos réponses compte dans l'élaboration de ce nouveau projet de territoire.

Voici l'adresse pour y accéder : www.parc-naturel-ardennes.fr

Pour contacter la mairie

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h Les permanences des élus se déroulent le samedi de 10 h 30 à 11 h 30.

Tél. 03 24 33 36 80 Courriel : <u>mairie@aiglemont.fr</u> Internet : <u>www.aiglemont.fr</u> **Directeur de la publication** : Philippe DECOBERT, Maire d'Aiglemont.









